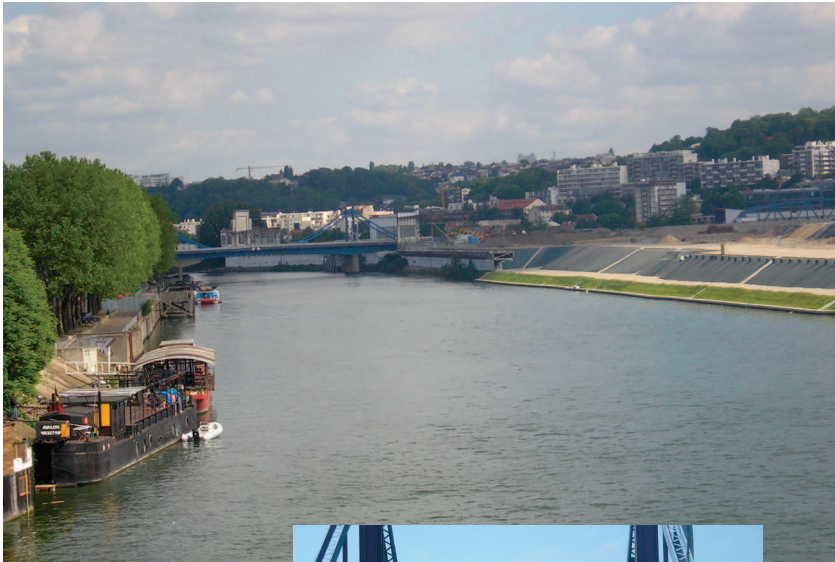


# Boulogne-Billancourt - Aménagement des berges amont de l'île Seguin



## Pays

France (Hauts-de-Seine)

## Client

Société Anonyme  
d'Economie Mixte (SAEM)  
Val-de-Seine Aménagement

## Date

2006-2010

## Montant des travaux

5,9 M € HT

## Prestations de Sogreah

- ◆ Maîtrise d'oeuvre  
(missions : EP, AVP, PRO, ACT,  
DET, AOR)

## Contexte

A l'issue de plusieurs années de réflexion et d'échanges sur l'aménagement des terrains Renault, la ville de Boulogne Billancourt a entrepris de mettre en place un projet urbain sur le secteur Billancourt - île Seguin, articulé autour de deux concepts :

- ◆ l'aménagement d'un quartier résidentiel et tertiaire, organisé autour d'un dispositif reliant un parc à une esplanade sur berge ;
- ◆ la reprogrammation de l'île Seguin en une "île des deux cultures" accueillant des équipements scientifiques et culturels de grand rayonnement.

Les études réalisées ont fait ressortir plusieurs orientations majeures dont celle de concevoir les transformations de l'île Seguin dans une optique qui rende compte du "souvenir de sa forme emblématique" tout en garantissant la cohérence des aménagements par le maintien et la réinterprétation des caractéristiques singulières de son image passée (socle de l'île, promenade annulaire des berges basses, unité de son enveloppe). Parallèlement à celle de la terrasse-jardin, la SAEM a lancé la maîtrise d'œuvre des berges de la moitié amont de l'île, dont Sogreah a été déclaré attributaire.

## Descriptif

- ◆ Linéaire concerné : 1 000 m ;
- ◆ Etude préliminaire afin de vérifier la faisabilité de l'opération au regard des différentes contraintes du programme du site ;
- ◆ Mission de maîtrise d'oeuvre complète pour :
  - la démolition des ouvrages de berges existants : murs de soutènement, structures de quai, estacades, ...
  - le renforcement et, le cas échéant, le remplacement des dispositifs de protection des berges basses contre les affouillements,
  - la reconstruction du soutènement du socle de l'île

SETS/FDT/ebd/1006

au droit des futurs espaces publics, incluant les liaisons (escaliers, rampes, ascenseurs, ...) entre le socle et la promenade basse, ainsi que les fondations de la façade enveloppe. Ce soutènement devra rester en cohérence avec le dispositif technique déjà mis en œuvre sur les berges aval. Cette structure, livrée brute et sans étanchéité, servira de support à l'aménagement de la terrasse jardin,

- l'aménagement de la promenade publique piétonne en berge basse, d'une largeur de 6 m en section courante, incluant plantations, mobilier urbain et éclairage public, ainsi que les ouvrages liés à l'activité fluviale (rampe de mise à l'eau, bollard d'amarrage, ...),  
- la réalisation, sous la promenade piétonne et à travers les ouvrages de protection des berges, des exutoires nécessaires au rejet des eaux pluviales de l'île

Seguin en Seine (conception assurée par la maîtrise d'œuvre de la terrasse jardin),  
- le traitement spécifique du socle de l'île au droit des points particuliers (culée des ponts, descentes vers la Seine, socle des frontons conservés, ...).